



Favoriser la réinsertion sociale par la prise en charge de la consommation problématique de substances en milieu correctionnel

La consommation problématique de substances (CPS)¹ est un facteur de risque qui contribue à la récidive (Harrison et Gfroerer, 1992). Prendre en main la CPS et d'autres facteurs de risque pourrait faire reculer la criminalité, favoriser une réinsertion sociale réussie des personnes judiciarisées lors de leur mise en liberté et réduire les coûts attribuables aux services correctionnels (Service correctionnel du Canada [SCC], 2009; Visser et Mallik-Kane, 2007; Wooditch, Tang et Taxman, 2014). Comme environ 75 % des personnes admises dans des établissements fédéraux au Canada ont un grave problème de consommation (SCC, 2010), le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS) a procédé à une analyse environnementale des évaluations faites d'interventions de justice pénale axées sur la réduction de la consommation, de la récidive, ou des deux. Les résultats de l'analyse portent sur les services et programmes pouvant être mis en place ou élargis au Canada.

Messages clés

- Prendre en main la CPS et d'autres facteurs de risque pourrait faire reculer la criminalité, favoriser une réinsertion sociale réussie et réduire les coûts attribuables aux services correctionnels.
- L'efficacité des programmes correctionnels sera accrue s'ils sont adaptés à la culture et au genre et s'ils tiennent compte des antécédents de traumatisme.
- Des évaluations du risque et des besoins devraient être faites en début de processus et tout au long du cheminement dans le système de justice pénale, de façon à définir de quelle aide la personne aura besoin.
- La gestion de cas et les plans de mise en liberté permettent d'assurer la continuité des soins.
- La prestation uniforme de services et traitements est nécessaire pendant l'incarcération et après la mise en liberté.
- Le recours à des mécanismes autres que l'incarcération dans le cas de délinquants non violents peut être envisagé au moment de l'arrestation, mais des services communautaires adéquats doivent aussi être accessibles.
- Plusieurs approches thérapeutiques factuelles sont applicables à la population carcérale, dont les services de gestion du sevrage, les pharmacothérapies, les programmes d'entraide entre pairs et les interventions psychosociales.

¹ L'expression « consommation problématique de substances » (CPS) utilisée dans ce document fait référence à un usage d'alcool et d'autres drogues pouvant entraîner des conséquences négatives dans une foule de sphères de la vie (p. ex. santé physique, santé mentale, vie sociale, liens interpersonnels, emploi, scolarité et finance). Dans le présent contexte, la CPS fait aussi référence à un usage de substances qui est associé à un comportement criminel et peut faire obstacle à une réinsertion sociale réussie après la mise en liberté. La CPS forme un continuum allant d'un usage peu fréquent à un fort usage chronique, en plus de varier en fonction de caractéristiques personnelles comme l'âge et le genre, le type de substance consommée et la complexité de l'état de santé et du contexte social (p. ex. si la CPS s'accompagne de troubles concomitants de santé mentale, de pauvreté ou de violence).



Objet de l'analyse environnementale

L'analyse environnementale avait pour but de :

- Résumer les pratiques exemplaires permettant d'évaluer et de prendre en charge la CPS chez les personnes judiciairisées, en particulier les pratiques propices à la transition de l'établissement à la collectivité;
- Brosser un tableau complet des services ou programmes spécialisés déjà mis en place au Canada.

Résultats

Les résultats de l'analyse environnementale résument les pratiques prometteuses et exemplaires sur la réinsertion sociale réussie des personnes avec des antécédents de CPS. Ils ont été organisés en trois sections :

- Facteurs relatifs aux programmes, qui fournit des renseignements sur les facettes que peut avoir le traitement de la CPS;
- Éléments du système, qui aborde les éléments de base du système de justice pénale;
- Approches thérapeutiques, qui présente des données probantes sur différentes formes de traitement.

Principales constatations

Facteurs relatifs aux programmes

Il importe, quand on entend appliquer un programme correctionnel ou une approche thérapeutique, de tenir compte des circonstances propres à la population ciblée. La recherche montre que les programmes qui tiennent compte du genre, de la culture et des antécédents de traumatisme sont plus efficaces que ceux qui ne le font pas. Ces programmes adaptés devraient donc :

- Offrir des services qui répondent aux besoins propres aux femmes (p. ex. des services de garde et de logement supervisé adéquats);
- Tenir compte de la culture des participants;
- Faire des évaluations du risque qui rendent bien compte des antécédents de traumatisme de la personne pour s'assurer qu'ils sont reflétés dans le traitement et le plan de mise en liberté.

Éléments du système

L'analyse environnementale a fait ressortir certains éléments du système de justice pénale nécessaires à une gestion efficace et à une réinsertion sociale réussie, dont :



- Des évaluations du risque et des besoins devraient être faites immédiatement, puis de façon répétée, pour dépister la CPS et en assurer le suivi. Elles devraient se faire en combinaison avec d'autres mesures pour bien orienter les plans de traitement ou de mise en liberté qui prévoient le traitement de la CPS;
- La gestion de cas vise à fournir à la personne les ressources dont elle a besoin pour traiter sa CPS et compte des volets comme le plan de mise en liberté et la surveillance. Il a été démontré qu'en collaborant avec une équipe de gestion de cas, il est possible de répondre aux besoins;
- La surveillance pendant la probation et la libération conditionnelle fait appel à l'évaluation et à la gestion de cas;
- La possibilité de diriger les délinquants vers la réadaptation, plutôt que vers des interventions plus punitives, notamment :
 - Le dépistage, l'intervention rapide et l'orientation au moment de l'arrestation;
 - La déjudiciarisation prédécisionnelle;
 - Un traitement au lieu de l'incarcération;
 - Les tribunaux de traitement de la toxicomanie.

Il est évident que la transition du milieu correctionnel vers le milieu communautaire est une période cruciale pour intervenir. Pendant le processus de réinsertion sociale, la priorité devrait donc être accordée à l'accès aux services intégrés dont la personne a besoin et à la mise en place d'un réseau de soutien positif. Pour assurer le maintien des progrès réalisés, il faut veiller à ce que les services d'assistance postpénale offerts s'inspirent des soins fournis en établissement.

Approches thérapeutiques

Il existe six approches factuelles de traitement de la CPS qu'il est recommandé d'utiliser simultanément et d'offrir dans un continuum de soins, notamment lors d'une intervention rapide, de la déjudiciarisation, de l'incarcération, de la probation et de la libération conditionnelle, et de la réinsertion sociale. À noter que les approches thérapeutiques résumées ici pourraient ne pas s'appliquer ou convenir aux populations autochtones.

Les **services de gestion du sevrage** facilitent le sevrage de la consommation de substances dans un contexte supervisé et contrôlé. Ces services devraient être offerts dans tout le système de justice pénale et inclure plusieurs éléments comme une évaluation à l'admission et une surveillance adéquate par un professionnel de la santé qualifié.

La **thérapie cognitivo-comportementale** est une forme de psychothérapie pouvant être utilisée dans tout le système de justice pénale (p. ex. en prison ou pendant la libération conditionnelle et la probation) et dans la prévention des rechutes pour aider la personne à s'en sortir.

L'**entrevue motivationnelle** devrait être utilisée en combinaison avec d'autres interventions pour encourager le changement de comportement en résolvant l'ambivalence à l'égard du changement. On recommande de former les employés à utiliser cette approche, de leur donner l'occasion de mettre en pratique leurs compétences et de s'assurer que du temps est consacré à la formation supervisée sur le terrain.

La **gestion des contingences** fait appel aux récompenses et aux punitions pour inciter une personne à changer son comportement. Elle pourrait être utilisée auprès des participants des tribunaux de traitement de la toxicomanie qui connaissent moins bien les pénalités du système pénal et des personnes qui suivent volontairement un traitement à l'externe.



Les **interventions par les pairs** sont faites par d'ex-délinquants qui ont réintégré la société et font profiter des personnes incarcérées de leur soutien. Il est recommandé que ces interventions soient considérées comme une aide supplémentaire pour les personnes judiciairisées.

Le recours aux **pharmacothérapies** pour traiter une dépendance à l'alcool ou à une autre drogue en vue de désintoxiquer une personne, de prévenir les rechutes ou d'offrir un traitement de substitution aux opioïdes est recommandé dans tout le système de justice pénale. Il est essentiel :

- D'utiliser les pharmacothérapies en combinaison avec d'autres approches thérapeutiques;
- D'assurer la continuité des soins;
- D'accroître l'accès aux pharmacothérapies dans les régions rurales et éloignées.

Implications

La CPS touche les personnes, les familles et les collectivités. La prise en charge de la CPS permet de faire baisser la récidive, de renforcer la sécurité publique, d'améliorer les collectivités et d'investir dans les générations à venir. Les résultats de l'analyse environnementale ont fait ressortir des pratiques factuelles qui aideront les provinces et territoires à renforcer leurs capacités de service et à déterminer quels programmes permettent une prise en charge efficace de la CPS chez les personnes judiciairisées. Ajoutons que ces résultats devraient orienter les politiques gouvernementales, l'attribution du financement et la future recherche. Comme les résultats reposent principalement sur des études faites à l'étranger, appliquer les recommandations dans un contexte canadien nécessitera des activités de suivi et d'évaluation.

Pour en apprendre davantage

- Pour consulter le rapport intégral et d'autres rapports du CCDUS, visitez notre page [Traitement et soutiens](#).
- Si vous souhaitez être ajouté à notre liste d'envoi, consultez la page [Demande d'information](#).
- Joignez-vous à la conversation en ligne pour contribuer à créer une société plus saine, exempte des méfaits de la consommation de substances, en suivant @CCDUSCanada.

Bibliographie

Harrison, L. et J. Gfroerer. « The intersection of drug use and criminal behavior: results from the national household survey on drug abuse », *Crime and Delinquency*, vol. 38, n° 4 (1992), p. 422-443.

Service correctionnel du Canada. *Évaluation du rendement, Rapport d'évaluation des programmes correctionnels du Service correctionnel du Canada*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2009.

Service correctionnel du Canada. *Profil des délinquants canadiens. Faits en bref*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2010.

Visher C.A. et K. Mallik-Kanem. « Reentry Experiences of Men with Health Problems ». Dans R.B. Greifinger, J. Bick et J. Goldenson (éd.), *Public Health Behind Bars: From Prisons to Communities*, Dobbs Ferry (N.Y.), Springer, 2007, p. 434-460.

Wooditch, A., L. Tang et F. Taxman. « Which criminogenic need changes are most important in promoting desistance from crime and substance use? », *Criminal Justice Behaviour*, vol. 41, n° 3 (2014), p. 276-299.

